



Permet de travailler dans une activité privée de sécurité avec une ou plusieurs armes non-létale et/ou létale sur un site sensible (Hors convoyeur de fond et protection physique des personnes).

Cette formation est reconnue comme valant aptitude préalable par le CNAPS, qui permet l'obtention d'une carte professionnelle permettant l'exercice:

- Des agents armés sur site sensible (Appelé aussi ASR2S pour Agent de Surveillance Renforcée sur Site Sensible) ,lorsque l'activité décrite ci-dessus est exercée dans des circonstances exposant ces agents ou les personnes se trouvant dans les lieux

surveillés à un risque exceptionnel d'atteinte à leur vie ; avec des armes non-létale et létale (Arme d'épaule, arme de poing, bâton de défense, lacrymogène supérieure à 100 ml).

Code CPF: 37610

Public concerné et prérequis

Toutes personnes souhaitant exercer des fonctions dans le domaine de la sécurité privée avec le port d'arme sur site sensible (ASR2S), et présentant les prérequis suivants :

- Titulaire d'une carte professionnelle du CNAPS « Surveillance humaine »
- Connaissance de la langue française caractérisée par la compréhension du langage nécessaire à l'exercice d'une activité privée de sécurité , ainsi que par la capacité à effectuer un compte rendu, par oral et par écrit. Leur niveau est celui défini par le niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues.
- Détenir la formation "Intervenant en Surveillance armée" pour la catégorie D et

Qualification des intervenants

Nos formateurs du cadre général et juridique est assuré par de véritable personnel de terrain, avec au minimum un diplôme de niveau II (Licence)

Intervention d'un psychologue ou assimilé sur les composantes du stress, sa gestion et notamment des troubles post-traumatiques

Nos intervenants sont conforme à l' Annexe III bis et Annexe III ter de l'Arrêté du 1er juillet 2016 relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées

PARTIE ARMES CATEGORIE D

Ancien policier ou militaire ayant plus de 20 ans d'expérience de terrain, dont 10 ans au sein d'unité de lutte contre la criminalité ou antiterroriste (PSIG ou BAC, etc...)

Titulaire du Monitorat au maniement des armes de la catégorie D délivré par l'administration public

PARTIE ARMES CATEGORIE B

Ancien policier ou militaire issus des unités de forces spéciales (GCP, GIGN, RAID, etc..)

Titulaire du Monitorat au maniement des armes de la catégorie B délivré par l'administration public

PARTIE ARMES CATEGORIE A

Ancien policier ou militaire issus des unités de forces spéciales (GCP, GIGN, RAID, etc..)

Titulaire du Monitorat au maniement des armes de la catégorie A (armes d'épaule) délivré par l'administration public

Moyens pédagogiques et techniques

800 m² de locaux. Un PC Sécurité dédié. Un système de vidéoprotection avec plus de 10 caméras. Vidéoprojecteur, tableau blanc.

Documents supports de formation projetés.

Exposés théoriques Étude de cas concrets Quizz en salle

Mise à disposition de documents supports à la suite de la formation.

Matériels spécifiques :

- des matraques de type bâton de défense ou tonfas ;



INSTITUT FRANÇAIS
DE SÉCURITÉ

programme de formation
INTERVENANT EN SURVEILLANCE ARMÉE
[MODULE 3 - Arme cat. A]

- des matraques ou tonfas télescopiques ;
- des générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes ;
- des boucliers de percussions ;
- des paires de protèges tibias ;
- des coquilles de protection génitale ;
- des paires de gants de type MMA ;
- chambres fortes comportant une porte blindée et dont les ouvertures sont protégées par des barreaux ou des volets métalliques ;
- des silhouettes et objets permettant la reconstitution d'un environnement pour la formation et l'examen.

Durée, effectifs et programme

86 heures sur 2 semaines, 12 stagiaires par session.

Programme Intervenant en Surveillance Armée MODULE 3 – Catégorie A – 67 heures

UV1 Juridique : volume horaire : 2h

- Réglementation relative aux zones sensibles
 - les différents types d'établissements considérés comme sites sensibles au sens du III de l'article R. 613-3 du code de la sécurité intérieure ;
 - les spécificités du régime applicable (catégories d'armes pouvant être portées, conditions particulières d'acquisition et de détention).

UV 2 Théorique : volume horaire : 13h

- **Connaissances générales des armes d'épaule**
- **Connaissance des spécificités des sites sensibles**
 - les caractéristiques techniques des armes d'épaule, leur entretien, les différents modes de fonctionnement, les effets des armes ;
 - les notions de balistique ;
 - la résistance aux impacts des différents matériaux.
 - Connaître les règles et techniques de sécurité spécifiques aux armes d'épaule.
 - la protection du secret ;
 - la politique générale de protection et la stratégie de sécurité ainsi que le plan de défense ;
 - les notions de détection, levée de doute, d'alerte, de retardement, d'intervention et de défense en profondeur ;
 - la notion d'enquête administrative et ses limites ;
 - l'enjeu de coordination opérationnelle entre l'organe de détection et l'organe d'intervention ;
 - la particularité de la coordination avec les forces de l'ordre sur un site sensible.
 - la notion de directive nationale de sécurité ;
 - les typologies de menaces ;
 - les modes opératoires d'action et les moyens utilisés par les différents types de menaces.
- Identifier :
 - les risques génériques et spécifiques (installations classées, risques nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques) ;
 - les risques liés aux différentes typologies de sites sensibles ;



INSTITUT FRANÇAIS
DE SÉCURITÉ

programme de formation
INTERVENANT EN SURVEILLANCE ARMÉE
[MODULE 3 - Arme cat. A]

- les cibles potentielles du fait de leur sensibilité, attractivité ou vulnérabilité particulière.
- Savoir assurer la protection des installations sans perturber leur activité.

UV3 Pratique volume horaire : 20h

- Maniement des armes
- Entraînements au tir
- Connaître :
 - les manipulations de base, les règles de sécurité et savoir évoluer en milieu professionnel avec une arme d'épaule semi-automatique ;
 - les manipulations de base, les règles de sécurité et savoir évoluer en milieu professionnel avec une arme d'épaule munie d'un dispositif de rechargement à pompe.
- Maîtriser les transitions d'armes et le positionnement de l'arme d'épaule en mode progression.
- Savoir effectuer un rechargement d'urgence et un rechargement tactique avec une arme d'épaule.
- Savoir :
 - tirer avec une arme d'épaule semi-automatique au minimum 240 cartouches : tirs visés, découverte de l'arme et accoutumance (80 cartouches), tirs d'intervention (50 cartouches), tirs derrière protection (20 cartouches), tirs et déplacements (30 cartouches), tirs de synthèse (60 cartouches) ;
 - tirer avec une arme d'épaule munie d'un dispositif de rechargement à pompe au minimum 60 cartouches : tirs visés, découverte de l'arme et accoutumance (20 cartouches), tirs d'intervention (15 cartouches), tirs derrière protection (5 cartouches), tirs et déplacements (10 cartouches), tirs de synthèse (10 cartouches).

UV4 Tactique volume horaire : 21h

- Savoir surveiller et intervenir au sein d'un site sensible
- Mise en pratique en équipe avec cas concrets
- Savoir :
 - prendre en compte les spécificités liées à la surveillance d'un site sensible ;
 - apprécier la sensibilité d'une zone donnée ;
 - s'orienter ;
 - travailler en mode dégradé (s'agissant notamment des moyens de communication) ;
 - se positionner et intervenir en équipe.
- Maîtriser :
 - les différentes formations (ligne, colonne, essaim) ;
 - la notion de diversion ;
 - la procédure de levée de doute ;
 - l'utilisation des mesures de contrôle d'accès et de zone spécifiques aux sites sensibles.
- Savoir :
 - pénétrer dans un local ;
 - gérer les ouvertures ;
 - travailler en équipe ;
 - rechercher un ou plusieurs individus ;
 - approcher un objectif ;

5/10

- sécuriser une zone ;
- gérer un colis piégé ;
- gérer une intrusion ;
- effectuer un report de tir ;
- se coordonner avec les forces de l'ordre et les pompiers.
- Maîtriser :
 - le positionnement de son arme d'épaule au contact du public ;
 - la protection de son arme lors d'une inspection visuelle ou des mesures de palpations ;
 - la transmission de son arme d'épaule.
- Dans le cadre de mises en situation en groupe, savoir :
 - communiquer ;
 - progresser en appui mutuel ;
 - se projeter en urgence afin de faire face à une menace ;
 - défendre fermement un point ;
 - progresser en équipe à l'intérieur d'un bâtiment.

Évaluation volume horaire : 4h

Évaluer la bonne acquisition des connaissances enseignées.

Formalités – révision – divers volume horaire : 7h

Horaires consacrés à l'incorporation, la préparation des activités, le sport, les consolidations pédagogiques.

Modalités d'évaluation des acquis

0 - Évaluation tout au long de la formation

S'il apparaît en cours de formation que le comportement du stagiaire n'apparaît pas compatible avec le maniement d'une arme, il y aura une exclusion sans préavis.

Epreuve 1 - QCM sur tablettes :

Les candidats devront répondre à un questionnaire à choix multiples composé de 60 questions. Ces questions couvriront tous les thèmes de la formation. Les sujets traités engloberont le code pénal, le code de la sécurité intérieure, le secourisme tactique, les modalités des armements et d'autres domaines pertinents.

Epreuve 2 - Oral et Pratique :

Cette épreuve débutera par un oral portant sur les connaissances générales liées au métier. Elle sera suivie d'une évaluation pratique centrée sur la manipulation et l'utilisation du matériel et de l'armement.

Epreuve 3 - Ateliers Pratiques :

Au total, six ateliers pratiques seront organisés. Ils simuleront diverses situations professionnelles, où l'usage d'armes pourra être requis ou non. Les situations recrées incluront une ronde de surveillance, une intervention sur agresseurs, des gestes de secours à une victime, entre autres.

Epreuve 4 - Restitution écrite :

Après avoir vécu ces mises en situation, les candidats seront tenus de rédiger un compte-rendu ou un rapport concernant un incident fictif ou réel auquel ils auraient été confrontés.

Chacune des épreuves peuvent être validés individuellement, et sont acquises pendant 5 ans.

JURY :

- un président de jury spécialisé dans l'activité de surveillance avec une arme
- deux membres issus d'un collège dit « professionnel » incluant un salarié du domaine concerné, titulaire de la certification ou équivalent, et une personne encadrant des titulaires de la certification (dit « employeur »). Ces professionnels peuvent appartenir à la société ou à un autre centre certificateur (40 % des effectifs du jury) ;
- un suppléant pour le président du jury est désigné, ainsi qu'un suppléant « professionnel » et un suppléant « formateur ».

Sanction visée

Diplôme ISA - Intervenant en surveillance armée avec armes d'épaule sur site sensible -
Titre de niveau 4 (titre professionnel) – Enregistré au RNCP Répertoire national des certifications professionnelles et validé par France Compétence (Autorité nationale de régulation de la formation professionnelle). N° RNCP: 37610

Matériel nécessaire

Matériel à la charge du stagiaire

- Cahier ou carnet pour la prise de note
- Stylo (bleu, rouge, vert), règle, stabilo, blanc correcteur
- 1 chemise cartonnée à élastique. Format : 24 x 32 cm.
- Une tenue de sport (Jogging, basket) pour la première journée
- Gants d'intervention noirs
- Paire de "rangers" couleur noir ou désert
- Protège dents

Matériel fourni par IFS *ce matériel devra être rendu à IFS à l'issue de la formation*

- Tenue complète (polo, pantalon, blouson, bonnet,...) Sauf chaussures
- Ceinturon, armement en catégorie D (Tonfa, BDT) et B + holster
- Lampe tactique
- Menotte + sacoche
- Sacoche individuelle pour le secours tactique (MOLE)

Spécifique aux armes :

Type de matériel	Quantité	Valeur (€)
ETUI .PA	1	99.00
PORTE CHARGEURS PA	2	50.00
CASQUE ANTI-BRUIT	1	129.00
LUNETTE DE PROTECTION TIR BOLLE	1	15.32
PORTE PLAQUE VIOER TACTICAL	1	245.00
PLAQUE ANTI-TRAUMA Safeguard Armor	2	432.00
ARME D'EPAULE	1	1500
MUNITIONS 5,56	1 000	980

Prérequis

- Détenir la formation "Intervenant en Surveillance armée" pour la catégorie D et B
- Lettre d'intention d'embauche

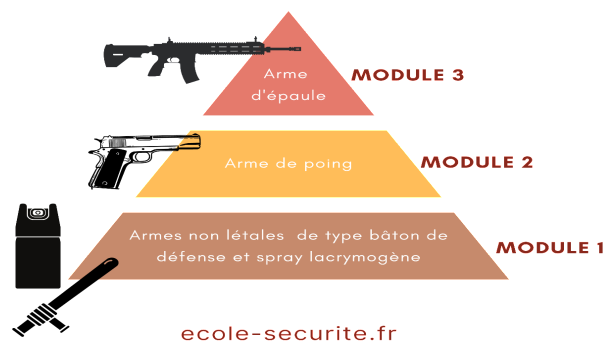
Parcours Intervenant en Surveillance Armée

La formation complète de l'intervenant en surveillance armée (ISA) s'articule autour de 3 modules.

Le module 1 (164h) est le tronc commun : cela permet l'emploi avec armement de catégorie D (non légal),

Le module 2 (86h), qui se passe après avoir validé le module 1 (de manière continue ou discontinue) permet l'emploi avec armement de catégorie B (arme de poing) qui pourra donc être fait en complément quand vous le souhaitez, après autorisation préalable du CNAPS pour manier des armes létales.

Intervenant en Surveillance armée



Le module 3 (67h), se passe après avoir validé le module 2 (de manière continue ou discontinue). Il permet l'emploi avec armement de catégorie A (arme d'épaule) pour les sites sensibles (nucléaire ou militaire), qui pourra donc être fait en complément quand vous le souhaitez, sous réserve d'une lettre d'intention d'embauche et une autorisation préalable spécifique du CNAPS.

Recyclages obligatoires

L'Institut Français de Sécurité propose chaque mois des sessions pour effectuer les recyclages réglementaires, à effectuer tous les six mois, pour les agents exerçant avec une arme catégorie D, et tous les trois mois pour les armes de catégorie B ou A.

PROCÉDURE VAE : validation des acquis de l'expérience

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'une expérience d'au moins un an, en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE.

La VAE est avant tout une procédure de vérification, d'évaluation et d'attestation des compétences du candidat, par un jury. Elle nécessite par conséquent la production d'un véritable travail de description des compétences acquises en rapport avec le titre, le diplôme ou le certificat de qualification demandé.

Le dispositif VAE prévoit un accompagnement facultatif mais fortement recommandé. Cet accompagnement sera payant, et sera assuré par notre centre de formation IFS - Institut Français de Sécurité. Différentes sources de financement peuvent être mobilisées (entreprise, administration, Pôle Emploi, Région...).

En savoir plus : <https://www.ecole-francaise-securite.fr/VAE>